

Pour demain, je valorise mon centre-bourg mon centre-ville



ACCOMPAGNER
CONSEILLER
FORMER
INFORMER
SENSIBILISER

23
Creuse

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Un espace public qui vit, ...

Un reflet de notre société et des manières d'habiter



Place, rue, parvis, venelle, placette, avenue, boulevard, mail, parc, square, cimetière, jardin, stade, promenade, aire de stationnement, cours, esplanade, champ de foire, piste, allée, impasse. L'espace public revêt différentes formes selon ses usages et les personnes qui l'habitent.

L'espace public est ce lieu de rencontre, indissociable de l'élément bâti, vecteur de toute la richesse que peut apporter la forme d'un village ou d'une ville. Comme l'a écrit Pierre Sansot, *«les espaces publics, décors de vie quotidiens, sont les lieux où les hommes se reconnaissent semblables et échangent un peu de leur existence».*



Dans la Creuse, comme partout ailleurs, la diversité des pratiques, des besoins et du contexte a créé une multitude d'espaces publics, racontant notre histoire, celle du pays et celle des personnes qui l'ont façonné, mais aussi nos manières actuelles d'habiter l'espace et de voir le monde.

Il est donc important de prendre en considération ces lieux afin d'assurer l'attractivité de nos bourgs et centres-villes, maintenir et améliorer une qualité du cadre de vie ainsi qu'associer les habitants dans ces démarches.

L'espace public, par définition, est l'affaire de tous. Chacun doit pouvoir s'y retrouver et agir pour le bien de l'ensemble des habitants.



Mais pour pouvoir agir sur un espace public, quel qu'il soit, il est important d'en comprendre les usages et d'identifier les besoins, afin d'**accompagner au mieux les changements.**

Ainsi, trois grandes familles d'usages peuvent être esquissées, permettant de qualifier un espace public :

C'est **un lieu de déplacements quotidiens**, où piétons, cyclistes et automobilistes se croisent, se stationnent, quelle que soit la distance effectuée ou la vitesse de déplacement. À ce titre, c'est un espace de partage.

C'est **un lieu de vie collective**, de sociabilité où les personnes se croisent, discutent, font connaissance. C'est un lieu de convivialité et d'échanges.

C'est **une invitation à la promenade**, un cadre de vie où il est possible de se reposer, découvrir, contempler, rêver. Un lieu agréable et propice à la détente.

... ça ressemble à quoi ?

Des espaces publics diversifiés

La forme d'un espace public découle de ses usages, mais aussi de son histoire. Nous héritons aujourd'hui d'espaces de vie façonnés par certaines pratiques et nous en créons de nouveaux au rythme de nos besoins. Toutefois, une armature sous-tend le corps des villes et des villages, présentant un certain nombre de dénominateurs communs, comme les **places** et **parvis**, desservant les principaux équipements publics, les **rues principales**, traversant les centres bourgs et centres-villes, régulant par leur aménagement le flux routier, et les **parcs**, lieux d'agrément indispensables.

Si ces espaces publics majeurs assurent une relation importante entre le bourg et son territoire plus ou moins lointain, une maille plus fine intervient également, à l'échelle du quartier ou du village. Ces espaces de proximité sont tout aussi importants, se déclinant par des **placettes**, offrant un espace de tranquillité ou d'animation ponctuelle, des **rues secondaires** et des **venelles**, favorisant le déplacement à pied des riverains, et des **squares** et **jardins** offrant des espaces de respiration et de détente.



Inventer la ville et le village de demain

Au regard des enjeux environnementaux et sociaux présents, non seulement à l'échelle nationale et européenne, mais également mondiale, il s'agit aujourd'hui, à notre niveau, avec nos moyens, d'intégrer ces paramètres pour construire la ville durablement.

Ainsi, face au changement climatique, il est indispensable d'avoir une réflexion sur les déplacements et donc les extensions urbaines (zones d'activités et quartiers pavillonnaires, notamment), la performance énergétique des bâtiments publics et privés, la pérennité des plantations et leur capacité à réguler les variations de température à proximité de surfaces minéralisées.

Face au désir de plus en plus présent d'une démocratie plus directe, où le citoyen retrouve une place active dans la vie de la cité, les élus et les techniciens doivent être en capacité d'écoute et de proposition. La **maîtrise d'usage** des habitants, véritable socle de la construction urbaine doit ainsi prendre une place centrale dans les réflexions d'aménagement, et bien souvent de l'espace public.



Penser global



Vers un plan global d'aménagement

Il est souvent tentant de traiter chaque problème au fur-et-à-mesure qu'il se présente à nous : l'aménagement du champ de foire, un carrefour dangereux, le fleurissement devant la mairie, des nids-de-poules dans la chaussée, etc. Or, bien souvent, ces problèmes résultent de questions plus globales, chaque espace public étant relié à son voisin.

Il est donc important de prendre un peu de hauteur et faire un pas de côté pour comprendre ce qui sous-tend la question que l'on se pose. Même si tous les travaux ne peuvent être réalisés simultanément, il est possible, voire indispensable, d'avoir une vision globale afin d'apporter une cohérence entre tous les travaux qui seront menés sur la commune.

Des documents d'urbanisme et d'orientations au service des collectivités

Dans une société de plus en plus complexe, exigeante et mobile, ce sont les meilleurs alliés des élus, offrant un cadre dans lequel il va être possible de trouver des réponses et des compromis. Cela permet aux élus de s'appuyer sur une règle fiable, composée avec l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire.

- Le **Règlement National d'Urbanisme** (RNU) est la base du code de l'urbanisme. Il s'applique dans toutes les communes n'ayant pas de documents particuliers. S'il définit déjà un certain nombre de directives, il demeure très général et non appliqué au terrain.

- La **Carte Communale** est le premier document d'urbanisme dont peut se pourvoir une commune, notamment celles de petite taille. Elle reprend les grands principes du RNU, tout en présentant les secteurs constructibles. Elle est soumise à enquête publique avant son approbation par le conseil municipal.

- Le **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) présente le projet communal en matière d'aménagement et d'environnement. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il est élaboré en concertation avec la population et adopté par le conseil municipal, après enquête publique. Il est périodiquement révisé. **Ce document peut être élaboré à l'échelle intercommunale.** Cette disposition, encouragée par les services de l'État, permet de mutualiser les coûts d'étude et surtout permet d'acquérir une cohérence territoriale importante, de maîtriser le développement des bourgs en connaissance des projets des communes voisines.

- Le **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCOT) est un document d'orientations intercommunal. Il cadre la politique territoriale à l'échelle d'un bassin de vie. Il est approuvé après enquête publique et est périodiquement réexaminé par le syndicat mixte chargé de son suivi.

- Le **Plan de Paysage** est lui aussi un document d'orientations. Il permet de prendre en compte la question du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire.

Tous autour de la table, au vu de ses compétences

Accompagnement et sensibilisation

Avant de se lancer dans un projet d'aménagement, il est conseillé de réunir l'ensemble des personnes ayant un intérêt dans la conduite et la réalisation des aménagements. Habitants, associations, entreprises, professionnels de l'aménagement et élus, ils constitueront tous la **maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'usage**, maillons essentiels du processus de projet.

C'est également le moment où la collectivité peut rassembler ses services, techniciens communaux et intercommunaux, faire appel à des experts indépendants comme les services de l'État (DDT, UDAP, DREAL, etc.), des associations (CAUE, CPIE, etc.) pour constituer le **Comité de Pilotage (COFIL)**.

Cette organe décisionnaire permettra d'accompagner et d'arbitrer la collectivité tout au long du projet.

Si chaque projet est unique, tous recouvrent un certain nombre d'étapes intellectuelles et factuelles permettant d'aboutir à la réalisation.

Création
du COFIL

Pourquoi ?
Pour qui ?
Comment ?

Sélection
d'un maître
d'œuvre

DIAGNOSTIC

ENJEUX

PR
D

Au vu de recruter un maître d'œuvre, c'est-à-dire un concepteur (paysagiste, urbaniste, architecte, etc.), il est important de réaliser un premier diagnostic des espaces publics du bourg, comprendre comment ils fonctionnent, qui les utilisent, comment sont-ils perçus, afin de pouvoir définir des enjeux et un programme nécessaire à la rédaction du **cahier des charges**. Ce document sera la pierre angulaire de l'**appel d'offres** qui sera lancé par la suite.

Les services de l'État et les associations de conseil sont là pour aider et accompagner les collectivités à constituer et rédiger ces documents et ainsi favoriser la création architecturale et paysagère contemporaine.

Dans le périmètre dit «*des 500 mètres*» autour d'un édifice inscrit ou classé, le recours à l'**Architecte des Bâtiments de France** est obligatoire.

La **Trame Verte et Bleue** est un outil de préservation de la biodiversité, intégrant les enjeux de maintien et de renforcement des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement. Elle doit devenir la colonne vertébrale de nos projets.

Savoir regarder ... savoir écouter ...

S'appuyer sur ses atouts

Toutes les communes creusoises ont des atouts et des faiblesses. S'il est souvent facile de voir ce qui ne va pas, il est aussi très important de révéler ce qui fait la richesse de nos bourgs et s'en servir pour en faire une véritable force. Loin de vouloir appliquer des recettes toutes faites partout, d'uniformiser et donc de banaliser le territoire, il s'agit de s'appuyer sur nos singularités pour créer des aménagements qui racontent l'histoire passée, actuelle et à venir de la Creuse.

«*Less is more*» : littéralement, «le moins est le plus». Cette phrase de l'architecte allemand Ludwig Mies van der Rohe invite, dans notre cas, à ne pas trop en faire. Bien souvent, un aménagement juste (on parle même de «*ménagement*») présente le dessin le plus simple, une mise en œuvre astucieuse des matériaux et une utilisation mesurée du mobilier urbain. Pour être pérennes, nos aménagements doivent être à l'image des enjeux environnementaux qui font aujourd'hui partie de notre quotidien.



PROGRAMME D'ACTIONS

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS



De même qu'au moment du diagnostic et de la définition des enjeux, le COPIL se réunira pour sélectionner le maître d'œuvre qui, au regard de ses compétences, sera le mieux en mesure de proposer une démarche cohérente et adaptée au territoire, permettant d'aboutir à un dessin validé par tous.

Il ne faut pas non plus oublier les habitants et les usagers de l'espace public, représentants de la maîtrise d'usage. Ce sont eux qui connaissent le mieux l'espace et s'il ne leur est pas demandé de dessiner le projet, ils peuvent apporter une expertise et des solutions appropriées.

Pour cela, il est possible d'élaborer, avec le maître d'œuvre, un processus participatif qui laissera une place à la **consultation** et la **co-construction** avec les habitants.



... pour construire des espaces publics cohérents

Favoriser les démarches privées et citoyennes

La qualité du cadre de vie tient beaucoup à l'architecture, l'entretien du bâti traditionnel, la restauration des éléments de patrimoine bâti, la cohérence et la qualité des architectures contemporaines, mais aussi la pertinence et la gestion du patrimoine végétal.

Il est également important d'avoir une attention particulière sur la patrimoine naturel de la commune. Respecté et bien mis en valeur, il participe également à l'identité d'un centre-bourg par son attractivité.



Les collectivités ne sont pas les seules à pouvoir agir sur la qualité de l'espace public. Les habitants peuvent également avoir un rôle important à jouer.

La Municipalité impulse une dynamique, favorise et soutient les initiatives. Mais un groupe d'habitants peut également proposer et réaliser, par exemple, des plantations, dans des lieux bien définis. Au fil du temps, ses actions pourront prendre de l'ampleur et fédérer d'autres personnes.

Tout aménagement sera davantage respecté si la population est associée.

TRAVAUX

GESTION



S'il est reconnu qu'un espace public de qualité offre une plus-value immobilière aux habitations riveraines, le bon entretien du patrimoine bâti et notamment des façades, participe également grandement à l'attractivité de la rue. Des dispositifs incitatifs peuvent donc être mis en place pour restaurer les façades et les huisseries, selon des techniques traditionnelles, améliorant la performance énergétique de l'habitat et la pérennité du bâti. Des organismes publics et privés sont là pour vous aider.



- **La rue autrement** - sous la direction de Philippe Druon - CAUE du Pas-de-Calais, 2008
- **Aménager avec le végétal, pour des espaces verts durables** - ouvrage collectif Certu, FNCAUE, CNVVF - éditions du Certu, 2011
- **Aménager durablement les petites communes** - ouvrage collectif - éditions du Certu, 2011
- **Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions** - Nicolas Soulier - éditions Ulmer, 2012
- **Écoquartiers, quels enseignements ?** - Ouvrage collectif - éditions du Cerema, 2016
- **Espaces publics des centres-bourgs, repères pour de belles réalisations** - Ouvrage collectif - éditions du Cerema, 2016
- **Jardins de pluie, une dimension écologique et paysagère de l'aménagement** - sous la direction de Jérôme Champres - éditions du Cerema, 2016
- **Ces maires qui changent tout. Le génie créatif des communes** - Mathieu Rivat - Actes Sud, 2017

Pour toute question sur l'aménagement en périmètre d'un édifice inscrit ou classé :

■ **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine**

14, avenue Louis-Laroche 23000 Guéret Tél.: 05 55 52 11 52 E-mail : stap.creuse@culture.gouv.fr

Pour toute question concernant l'amélioration de l'habitat :

■ **Programme d'Intérêt Général Habitat - Conseil Départemental de la Creuse**

12, avenue Pierre Leroux 23000 Guéret Tél. : 05 87 80 90 30 E-mail : habitat@creuse.fr

■ **Espace Info Énergie de la Creuse // Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse + CPIE des pays creusois**

11, avenue Pierre Mendès-France 23000 Guéret Tél. : 05 55 51 03 39 E-mail : n.peinturier@sde23.fr

11 rue Victor Hugo - B.P. 250 ■ 23000 Guéret

Tél.: 05 44 30 27 56 ■ Fax : 05 44 30 27 90

E-mail : caue23@caue23.fr ■ Site Internet : www.caue23.fr

Retrouvez-nous sur Facebook et YouTube à : CAUE de la Creuse